DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 JUIN 2012

Délibération n° 2012.06. 82.B

Lancement d'un diagnostic social urbain sur le quartier de Bel Air Grand Font : demande de subventions

LE VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 juin 2012**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2012

DELIBERATION N° 2012.06. 82.B

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Rapporteur : **Monsieur BESSE**

LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC SOCIAL URBAIN SUR LE QUARTIER DE BEL AIR GRAND FONT : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le quartier de Bel Air Grand Font est actuellement classé comme une des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) du territoire communautaire. Contrairement aux autres ZUS de l'agglomération, il n'a pas bénéficié d'une Opération de Renouvellement Urbain (ORU). Il présente cependant de fortes difficultés sociales et un sentiment général de délaissement.

Par ailleurs, ce quartier se positionne sur un axe de développement majeur de la ville et de l'agglomération, en continuité des opérations de la ZAC Gare et du Pôle d'Echange Multimodal ainsi que l'opération de réorganisation du réseau de transports en commun de l'agglomération au travers la construction d'un site propre.

A l'heure où la poursuite d'une intervention de l'Etat dans les quartiers en difficulté se définit, il apparaît indispensable de pouvoir élaborer un projet de réaménagement et de développement de ce quartier.

La réalisation d'une étude sociale et urbaine est indispensable pour constituer la base d'un dossier qui pourrait ensuite être proposé au financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre d'un 2ème volet du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2).

La ville d'Angoulême a saisi le GrandAngoulême en tant que porteur de projet des ORU en ce sens.

Afin de pouvoir élaborer ce projet, l'étude se déroulerait en plusieurs phases :

- Elaboration d'un diagnostic social et urbain permettant de dégager les enjeux du quartier et des orientations d'aménagement,
- Propositions d'aménagement,
- Proposition d'un programme d'action décliné en opérations,
- Montage financier du projet et répartition des maîtrises d'ouvrages opérationnelles.

L'étude serait portée par le GrandAngoulême pour un montant estimé à 71 760 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 30 mai 2012,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires potentiels de cette opération dont l'ANRU, l'Europe, l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente et tout autre partenaire potentiel.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document et toutes pièces afférents à ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **28 juin 2012**	**Affiché le :** **28 juin 2012**